Attentat de la gare Saint-Charles : ultime recours des familles de Laura et Mauranne contre l'Etat. Elles seraient encore en vie si la mesure d'exp...



Article rédigé par Fdesouche, le 23 février 2023

Source [Fdesouche] : Les deux cousines avaient été tuées en 2017 à Marseille par un Tunisien qui devait faire l'objet d'une mesure d'expulsion. Le Conseil d'État examinera ce jeudi s'il s'empare de ce dossier qui n'a connu que des déboires judiciaires.

C'est la procédure de la dernière chance. Ce jeudi 23 février, le Conseil d'État examine le dossier de l'attentat de la gare Saint-Charles, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Après l'abandon des poursuites devant la justice pénale, les familles de <u>Laura Paumier</u> et <u>Mauranne Harel</u>, deux cousines de 20 et 19 ans tuées à l'arme blanche le 1er octobre 2017, s'étaient tournées vers la justice administrative <u>pour faire reconnaître la responsabilité de l'État</u>. L'auteur de l'agression, Ahmed Hanachi, un ressortissant tunisien de 29 ans, se trouvait au moment des faits en situation irrégulière sur le territoire national. Interpellé deux jours avant l'attentat pour des suspicions de vol à l'étalage, il avait été remis en liberté sans qu'aucune mesure d'éloignement ne soit prise à son encontre.

Deux jours avant de passer à l'acte, Ahmed Hanachi avait été interpellé à Lyon (Rhône) après un vol à l'étalage dans un centre commercial. Le Tunisien faisait l'objet d'une mesure d'éloignement, mais qui n'a pas pu être mise à exécution : en raison d'un imbroglio administratif, l'ordre d'expulsion n'a pas pu être signé par une quelconque autorité préfectorale et son placement en centre de rétention n'a pas pu être ordonné. Le 30 septembre, Ahmed Hanachi recouvrait la liberté après la levée de sa garde à vue. Le lendemain, il prenait le TGV pour Marseille, où il allait commettre son forfait.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

23/02/2023 01:00